

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/07/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 088 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – AVENANT N°01 – LOTS N°2, 7, 11, 14 & 15 ET AVENANT N°02 – LOT N°21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2008 – 017 autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de travaux nécessaires à la construction de l'Espace Aquatique Communautaire,

Vu la délibération n°2008 – 077 autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°01 du lot n°21 attribué à la SACER ATLANTIQUE pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres aux propositions d'avenant relatives aux lots 07, 11 et 14.

Monsieur le Président expose les demandes d'EDF et du Bureau de Contrôle Technique ainsi que les attentes de la Communauté de Communes de Noblat conduisent à la proposition de passation d'avenants pour la construction de l'Espace Aquatique Communautaire.

Monsieur le Président précise que la Commission d'Appel d'Offres a émis, ce jour, un avis favorable aux propositions d'avenant relatives aux lots 07, 11 et 14 qui entraînent une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché.

Monsieur le Président donne lecture des modifications d'intervention et des coûts, hors taxe, induits.

Modifications	Lot n°02	Lot n°07	Lot n°11	Lot n°14	Lot n°15	Lot n°21
Aspect des façades	- 49 324,80	+ 4779,00	+ 2 701,80			
Poste de transformation EDF à l'extérieur du bâtiment				+ 18 353,00		+ 794,60
Dispositif de chauffage					- 2 312,94	
Études EXE	- 10 000,00					
Mur de soutènement	+ 4 679,00					
Montant de l'avenant / lot	- 54 645,80	+ 4 779,00	+ 2 701,80	+ 18 353,00	- 2 312,94	+ 794,60
Nouveau montant du marché / lot	1 653 447,20	71 253,00	41 244,70	310 962,27	597 467,10	438 546,20

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve les propositions d'avenant conduisant à une plus-value pour les lots n°07, 11, 14 et 21 et à une moins-value pour les lots n°02 et 15 conformément au tableau ci-dessus,

Autorise Monsieur le Président à signer ces avenants.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
SAINT LEONARD DE NOBLAT
HAUTE-VIENNE
Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Espace Aquatique Communautaire - Avenant n.01 - Lots n.2, 7, 11, 14 & 15 et Avenant n.02 - Lot n.21

Date de transmission de l'acte : 31/07/2008

**Date de réception de l'accusé
de réception :** 31/07/2008

Numéro de l'acte : 2008-088 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20080710-2008-088-DE

Date de décision : 10/07/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande publique
1.1. Marchés publics